

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le quatre Avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Grémévillers, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier ANCELIN, Maire

Etaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, LUGINBÜHL Fabrice, BLOND Eric, TELLIER Emmanuel, MAQUAIRE Jérémy, HOUET Grégory et Mmes TERNISIEN Nathalie, VANDAMME Frédérique, GODIN Sandrine, DESANGLOIS Amélie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : MAQUAIRE Jérémy

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

2022-07

I — APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 de la Commune qui est identique au Compte de Gestion 2021 proposé par le Receveur Municipal :

Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement :	274 082.17 €
Reprise de l'excédent	43 886.84 €
Recettes de Fonctionnement :	313 950.75 €
Recettes globales de fonctionnement	357 837.59 €

Soit un résultat de clôture de Fonctionnement excédentaire : 83 755.42 €

Investissement :

Reprise du déficit :	101 258.38 €
Dépenses d'Investissement :	46 770.03 €
Dépenses globales d'Investissement :	148 028.41 €
Recettes d'Investissement :	122 657.67 €

Soit un besoin de financement de 25 370.74 €

Monsieur Le Maire sort et laisse la présidence à M.LEULLIER Christian, pour le vote.
Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 sont adoptés à l'unanimité.

2022-08

II – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation du déficit d'investissement de 25 370.74 € au compte R 1068.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 58 384.68 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002).

III – VOTE DES TAUX DES TAXES 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe d'habitation ayant été supprimée, la part communale de la Taxe Foncière Bâti est maintenant cumulée à la part Départemental.

Après en avoir délibéré et aux vues des besoins budgétaires pour les prévisions 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide, de ne pas pratiquer de hausse sur le taux des taxes :

- TAXE FONCIERE (bâti) (20.75+21.54)	= 42.29%
- TAXE FONCIERE (non bâti)	= 49.73%
- CFE	= 7.50 %

IV – MISE EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en non-valeur sur le Budget Primitif 2022 à l'article 6541 la somme de 114.34€ afin de régulariser une créance pour laquelle le débiteur est décédé depuis 2016.

V– BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation du Budget Primitif 2022, par Monsieur le Maire :

Section Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement : **379 409.00 €**

Résultat d'exploitation reporté : 58 384.00 €

Recettes de Fonctionnement : 321 025.00 €

Recettes total de Fonctionnement : **379 409.00 €**

Section Investissement :

Solde d'exécution reporté 25 370.00 €

Dépenses de l'investissement 198 925.00 €

Dépenses total d'Investissement : **224 295.00 €**

Recettes de l'investissement : **224 295.00 €**

Le Budget Primitif 2022, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

- Transmission du tableau des bureaux de votes pour les élections présidentielles
- Suite à son succès en 2021, le Conseil Municipal décide de réitérer le « plan arbres » en 2022 en partenariat avec la CCPV
- Les travaux d'aménagement du columbarium ont été finalisés
- Une marche sera organisée dans le cadre « d'octobre rose » le Samedi 1^{er} Octobre 2022 en partenariat entre Moov'adapt, la Commune, le Comité des Fêtes et la CCPV

La séance est close à 22h00